



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 septembre 2025

Séance du 12 septembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le douze du mois de septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame le Maire Pauline Astolfi.

Les membres présents du CM sont: Mme Pauline Astolfi, M Jean-Michel Geoffroy, Mme Sandrine Gauthiez, Mme Honorine Pierson, Mme Jeanne-Marie Amat, M Thierry De Marrez, M Cédric François.

Les membres absents excusés sont: M Le Budet David donne pouvoir à M Geoffroy Jean-Michel.

Les membres absents sont: M Lucas Xavier.

Mme Sandrine Gauthiez a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le compte-rendu du conseil municipal du 29 juillet 2025 a été adopté.

Madame le Maire informe les conseillers du besoin de prendre une décision modificative de budget car le Centre de gestion , qui avait du retard l'année dernière pour récupérer les salaires et cotisations , a rattrapé son retard . Afin de régulariser la situation , il convient de prendre cette décision modificative:

DM 2 - SALAIRES - 12/09/2025

FONCTIONNEMENT

6218 (012) : Autre personnel extérieur 6 000,00

622 (011) : Rémunérations d'intermédiaires et honoraires -6 000,00

Point Boulangerie :

Madame le Maire établit un bilan des recettes et charges de la Boulangerie. Elle constate une perte d' environ 1000€/mois . Les contrats de travail aidés par France travail cessent le 14/10/2025. Il est proposé de mettre en place de l'épicerie , des produits livrés par Carrefour de Verdun (livraison gratuite). Un débat s'engage sur la continuité de ce service public industriel et commercial. Un débat s'installe sur le fait que la boulangerie est un réel plus apprécié sur le village. A titre informatif, Madame le Maire ajoute le fait que plusieurs services sont "à perte" pour le budget, mais résultent d'un réel choix: le soutien aux associations (subvention mais aussi mises à disposition de locaux, coût autour de 10 000€ par an), à la maison d'assistante maternelle, ainsi que l'embellissement du village... Continuer la boulangerie est un réel choix pour le maintien de l'activité et de l'attractivité du village.

Le Conseil souhaite la continuité de l'activité sur la commune. Il est convenu de laisser deux postes de vendeuses et de prolonger les contrats jusqu'au 31 juillet 2026, permettant ainsi au prochain Conseil de prendre le temps de la décision, et transmettant ainsi un outil de travail fonctionnel.

Mondial Relay sera contacté pour l'activité de dépôt de colis.

Les produits d'épicerie à vendre rentrent dans le cadre de la délibération de fixation des prix du spic et auront donc un prix de vente augmenté de 20% par rapport au prix d'achat .



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

2025-22: CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION MAM BILLARD DOJO

Madame le Maire propose au Conseil de mettre à jour les conventions de mise à disposition des locaux aux associations : MAM, Billard et DOJO. A noter que la convention avec le DOJO était pour le moment uniquement orale. La création de cette convention tend à sécuriser la pérennité de l'utilisation par les associations des salles mises à leur disposition.

Notamment à l'article de la résiliation des conventions, il est proposé de noter **"Article 5 : Résiliation**

La présente convention peut être résiliée :

1. Par l'Association : moyennant un préavis de trois (3) mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception.
2. Par la Commune : uniquement suite à une délibération du Conseil Municipal, moyennant un préavis de trois (3) mois notifié également par lettre recommandée avec accusé de réception."

Madame le Maire demande aux conseillers l'autorisation de mise à jour des conventions de mise à disposition des associations MAM, Billard et DOJO. Le Conseil vote à l'unanimité .

Pour : 8 Abstention : 0 Contre :0

2025-23: PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de Montfaucon d'Argonne s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2024 et de ses décrets d'application.

Le PCS est constitué de plusieurs documents: un livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise et une carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil de donner un avis favorable au PCS.

Le Conseil vote à l'unanimité la proposition de madame le Maire.

Pour : 8 Abstention : 0 Contre :0

2025-24: ASSISTANCE TECHNIQUE TRAVAUX PLANTATION RÉGÉNÉRATION P41

Madame le Maire rappelle la situation de la parcelle 41 en bois (voir le PV du Conseil du 7 mars 2024) qui est scolytée. Le projet de plantation et régénération a un coût estimé de 157200€ HT.

Madame le Maire propose que l'ONF soit désignée pour l'assistance technique à donneur d'ordre . Le coût de cette assistance, calculé sur le montant global, est de 19029.28€ HT.



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE
ARRONDISSEMENT DE VERDUN
CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Il est précisé que le dossier sera suivi par le responsable plantation de Verdun.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour l'ONF qui assure l'assistance technique à donneur d'ordre .

Pour : 8 Abstention : 0 Contre : 0

2025-25: ADHÉSION AU SERVICE ASSURANCE GROUPE

Madame le Maire a ouvert la séance et rappelé que le Centre de Gestion a négocié un contrat d'assurance auprès d'une entreprise agréée garantissant la collectivité contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du Code des Communes et 57 de la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Au terme de la consultation, le centre de gestion a retenu la compagnie d'assurance CNP en délégation de gestion avec le courtier d'assurance Willis Tower Watson (WTW), société avec laquelle un contrat d'une durée de 4 ans est conclu du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029. Les taux proposés à compter du 1^{er} janvier 2026 sont les suivants :

Contrat CNRACL	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.65%
Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	5.33%
Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour	4.93%



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès	
--	--

Contrat IRCANTEC	Taux assureur
Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant	1.55%

* La franchise appliquée en maladie ordinaire est définitivement annulée lors d'une requalification en longue maladie, grave maladie ou en maladie longue durée.
Compte tenu de ces informations, madame le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au service « Assurance Groupe » du Centre de Gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

décide d'adhérer au service « Assurance groupe » du centre de gestion de la Meuse à compter du 1er janvier 2026 selon les conditions du marché négocié et autorise madame le Maire à signer la convention correspondante;

s'engage à verser une cotisation dans les conditions déterminées par le Conseil d'Administration du CDG pour couvrir les frais de gestion supportés par le CDG pour la mise en place et le suivi des contrats groupes ainsi que pour l'assistance administrative.

Contrat CNRACL

Taux assureur :

Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt, supprimée si l'arrêt dépasse 60 jours continus et requalification du congé de maladie ordinaire en congé de longue maladie/longue durée

Sans franchise : Longue maladie, longue durée, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant, accident, maladie professionnelle, disponibilité pour raison de santé, invalidité, temps partiel thérapeutique, capital décès

5.65%

Contrat IRCANTEC

Taux assureur :

Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours par arrêt supprimée lors de la requalification du congé de maladie ordinaire en congé de grave maladie

Sans franchise : grave maladie, maternité, adoption, paternité et accueil de l'enfant

1.55%

décide que l'assiette de calcul des prestations et des cotisations est la suivante :

ASSIETTE DE COTISATION ET DE PRESTATION

Traitement Indiciaire de Base (TIB) + Nouvelle bonification indiciaire (NBI) + Supplément familial de traitement (SFT) + Les Primes et Indemnités (IFSE) + Charges Patronales calculées forfaitairement sur TIB + NBI (le cas échéant) (40%)

Le Conseil vote à l'unanimité.

Pour : 8

Abstention : 0

Contre : 0



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Montfaucon d'Argonne

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

ARRONDISSEMENT DE VERDUN

CANTON DE CLERMONT EN
ARGONNE

Questions diverses :

Suite à une réclamation concernant l'affaissement de la terre contre des tombes dans le cimetière du bas , il a été constaté qu'un muret a commencé à être monté en début de ligne . Il a été constaté également que les murs le long du parking sont fissurés. Des devis sont demandés auprès des entreprises de Pompes funèbres pour continuer le muret derrière les tombes.

Madame le Maire informe les conseillers de l'inauguration de la balade numérique qui aura lieu le 3 octobre 2025. L'office du tourisme et Meuse attractivité seront contactés.

Pour des besoins de mise à disposition de jardins personnels pour les locataires du 1 place Pershing, un mur surmonté d'un grillage sera mis en place dans la cour derrière la mairie .

Des conseillers informent de la vitesse excessive du trafic routier dans la commune. Il est proposé de peindre un rond 30 au sol . Cette proposition n'est pas dissuasive et n'est pas retenue. Concernant le dossier "Feux récompenses" , une demande d'aide d'amendes de police sera déposée en janvier 2026.

Madame AMAT souhaite qu'une demande soit faite à l'ADA pour interdire la rue Alexandre Freminet aux poids lourds. Les membres du Conseil soulignent que cette route permettant l'accès au village de Septsarges, interdire cette montée serait problématique.

Pour l'année 2026, les demandes de DETR seront renouvelées : la rénovation du presbytère et la balançoire avec accès PMR.

Madame AMAT demande si les arbres rue Alexandre Freminet peuvent être coupés car les frênes et branches sont morts et menacent. Madame le Maire l'informe qu'un courrier a été envoyé au propriétaire , celui-ci ayant répondu que la végétation n'est pas dangereuse. Un avis est demandé à l'ONF.

M FRANÇOIS se propose pour passer l'épaveuse au chemin de la Grande Fontaine, au bout de Fayel et en bas de la route de la Tour. Il propose également de mettre des cailloux sur le chemin du Champierron. Le Conseil valide cette proposition.

La CAF a donné un avis favorable sur le Centre aéré qui a été organisé du 28 juillet au 14 août 2025. Cette initiative a répondu à un réel besoin et a plu aux familles.

FIN DE SÉANCE 22H00